



Démission / clause de non concurrence / préavis

Par **djlet**, le **29/08/2009** à **16:43**

Bonjour,

Je me joins à ce forum car je ne sais plus sur quel pied danser!

Suite à des versements totalement irréguliers de mon salaire (période de 7 jours à + de 1 mois), je souhaite quitter cette entreprise pour intégrer les effectifs du client de la SSII pour laquelle je travail.

Je travail depuis nov. 2009 dans une société régie par la SYNTEC.

Ma position est la suivante : cadre position 2.2 coefficient 130, 3 mois de durée de préavis.

Mon contrat de travail comprend :

- durée de travail : 37 heures hebdomadaires
- Inscription obligatoire à la mutuelle de l'entreprise
- Clause de non concurrence m'interdisant de travailler chez un client de la société pendant une période de 1 an.

Ma fiche de paie comprend :

- Forfait annuel de 217 jours
- Pas de prélèvement pour la mutuelle
- Pas de versement au titre de la clause de non concurrence
- Montant du remboursement des frais de transport erronée depuis le début (52 au lieu de 55)

Autre point : d'après mon employeur, je n'ai le droit au RTT. Est ce la vérité, étant donné les différences entre contrat de travail et fiche de salaire?

Les faits sont les suivants :

- Irrégularité du versement du salaire + frais de transport
- Irrégularité entre contrat et fiche de salaire
- J'ai résilié ma mutuelle personnelle, alors qu'il n'a jamais souscrit de contrat pour moi
- Aujourd'hui, nous sommes 2 employés actifs pour payer 7 salaires

Suivant l'ensemble de ces irrégularités, puis-je quitter mon employeur pour rejoindre l'équipe d'un de ses clients sans faire ma période de préavis. Je compte notifier sur ma lettre de démission l'ensemble des faits et que s'il n'accepte pas, je l'envoi au prud'homme. Tout en sachant qu'il a déjà 2 procédures à son actif.